



Compte-rendu du conseil municipal du 22 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 Novembre, à dix-huit heures 30, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Pierre ASTRUCH, Maire.

Présents : Jean-Pierre ASTRUCH Michèle ARAGO Jean PALAU Jean-Claude BALAGUER Claire BEAUDOIN Michel SALVETAT Laura COURIVAUD

Absents : Béatrice GARCIA Mathieu WOERNER Sandrine PONS Claude BOUR

Secrétaire de séance : Michèle ARAGO.

18h30 : Intervention de Mme CORTES de l'association APHC Capcir.
Elle souhaiterait obtenir une subvention afin de pouvoir continuer son activité de stérilisation des chats errants, notamment sur le village.

Délibérations

Approbation du PV de la séance du 22 Septembre 2022

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

1. Délibération droit de passage Mr RADONDY

Mr RADONDY demande un droit de passage entre la tause et clavera. LONF a besoin d'une délibération de la commune pour officialiser ce passage.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Délibération état d'assiette et destination des coupes de bois.

Coupe destinée aux bénévoles s'occupant de l'affouage, environ 7 bénévoles et 35 mètres cube de bois.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Délibération extinction partielle ou totale de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Suite à une entrevue avec le SYDEEL 66, il a été convenu d'équiper les transformateurs en horloge astronomique, afin d'avoir la possibilité d'éteindre l'éclairage public à compter du 15 Décembre de minuit à 5h du matin. Les horaires ne sont peut-être pas définitifs.

Dans un second temps, une réflexion avec le SYDEEL66 est engagée sur la mise en place d'un programme de rénovation de l'éclairage public de la commune qui est vieillissant. Un passage à des éclairages en led, pour encore plus d'économie d'énergie est préconisé. Le programme est proposé pour 4 ans et 50% des dépenses, pour un plafond de 35000€ H.T, sont subventionnées par le syndicat. Nous débuterons le programme sur l'exercice 2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Délibération Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement 2022.

Le conseil municipal après lecture du rapport, l'adopte.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Délibération Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'eau potable 2022

Le conseil municipal après lecture du rapport, l'adopte.

Monsieur le maire souhaite informer l'assemblée, qu'un nettoyage complet des réservoirs a été réalisé.

6. Délibération décision modificative Emprunt

Compte tenu du nouvel emprunt concernant les travaux de voirie, une décision modificative est nécessaire afin de réajuster les montants votés au budget.

7. Délibération décision modificative redevance agence de l'eau

Les crédits nécessaires au paiement de cette redevance, n'ont pas été inscrits sur la bonne ligne de compte. Il faut donc basculer les crédits d'un compte à un autre.

8. Délibération décision modificative Frais avocat/Dossier auberge la fount

Les crédits nécessaires au paiement des frais, n'ont pas été inscrits sur la bonne ligne de compte. Il faut donc basculer les crédits d'un compte à un autre.

9. Délibération précisant la valeur vénale des immeubles échangés Echange Commune LA LLAGONNE / BEAUDOIN-REGNE

Monsieur le maire demande à Madame BEAUDOIN de sortir de la salle afin qu'elle ne prenne pas part à la discussion et qu'elle n'influence pas les autres conseillers.

Afin de conclure l'échange il est nécessaire de donner une valeur vénale aux immeubles. La valeur est estimée à 3000€.

10. Délibération précisant la valeur vénale des immeubles échangés Echange Commune LA LLAGONNE / ASPERO-GAUTHIER

Afin de conclure l'échange il est nécessaire de donner une valeur vénale aux immeubles. La valeur est estimée à 2500€.

Questions Diverses

1. Présentation projet d'entreprise de torréfaction solaire.

Une entreprise de torréfaction désire s'installer sur la commune. Ils sont en recherche d'un terrain. Nous leur avons donné les coordonnées du lotisseur pour l'OAP de la fount, et nous leur proposerons la location de l'emplacement à la salitte pour l'été et éventuellement les rapprocher de l'aérodrome. Une réponse leur sera faite.

2. Présentation demande d'installation agricultrice.

La commune n'a pas de terrains. Il faut lui conseiller de se rapprocher de la chambre d'agriculture.

Séance levée à 20h31